



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

MUNICIPALITE

PM

Préavis n° 17
9 juillet 2004

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la 1ère série de compléments au budget 2004.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 47 du règlement de la Municipalité du 7 mars 1985, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement qu'il n'était pas possible de prévoir avec précision lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

CHARGES

Budget 2004 Créd. Compl.

1. ADMINISTRATION GENERALE

101.3175	<u>Crédits compétence Municipalité</u>	64'800	
	Subvention à l'Atelier VIV'ART pour exposition à l'ancien arsenal (décision municipale du 22.01.2004)		2'000
	Centre Pestalozzi, subvention pour exposition à l'occasion du bicentenaire de l'arrivée du pédagogue à Yverdon-les-Bains (décision municipale du 05.02.2004)		10'000
	String Orchestra, octroi d'une aide financière (décision municipale du 06.05.2004)		3'000
	Jardins du Coeur, forfait de participation à des frais d'équipement (décision municipale du 27.05.2004)		10'000

101.3650	<u>Aides aux sociétés</u> Déficit du Marché de Noël 2003 (décision municipale du 27.05.2004)	140'500	11'900
	Complément au déficit des Brandons 2004 (décision municipale du 03.06.2004)		20'000
101.3185	<u>Honoraires et frais d'expertises</u> Honoraires Sopromex pour animation d'un colloque interne (décision municipale du 22.03.2004)	33'000	2'500

3. URBANISME ET BATIMENTS

346.3141.01	<u>Entretien-rénovations</u> Participation communale au budget de fonctionnement du PST (décision municipale du 18.03.2004)	183'900	39'200
	Abattoirs, divers travaux pour la réfection des locaux frigorifiques (décision municipale du 03.06.2004)		48'000
354.3141.01	<u>Entretien-rénovations</u> Colonie Mauborget, mise en conformité des sanitaires et remplacement lave-vaisselle (décision municipale du 26.02.2004)	360'000	23'000
	Serres et jardins de la ville, transformations des vestiaires (décision municipale du 20.11.2003)		35'000
	Marive, création d'une déchetterie (décision municipale du 27.05.2004)		50'000
	Hôtel de Ville – remplacement de la centrale d'alarmes de la salle d'expositions (décision municipale du 01.07.2004)		5'000
355.3141.01	<u>Entretien-rénovations</u> Aménagement du préau du Collège de Fontenay (décision municipale du 16.10.2003)	355'000	38'800

4. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

310.3149	<u>Entretien domaines</u> Démolition d'un bâtiment situé à la grève de Clendy (décision municipale du 04.03.2004)	1'000	18'500
431.3012	<u>Salaires personnel occasionnel</u> Remplacements suite à diverses incapacités de travail (décision municipale du 24.06.2004)	20'000	11'400
431.3901	<u>Charges sociales</u> Remplacements suite à diverses incapacités de travail (décision municipale du 24.06.2004)	862'500	1'200
465.3012	<u>Salaires personnel occasionnel</u> Prestations internes sur la chaîne de traitement biologique à la STEP (décision municipale du 24.06.2004)	0	14'300
465.3901	<u>Charges sociales</u> Prestations internes sur la chaîne de traitement biologique à la STEP (décision municipale du 24.06.2004)	99'900	1'400

5. ECOLES ET CULTURE

152.3653	<u>Subsides aux diverses sociétés</u> Participation financière communale à l'organisation de la Fête de la Musique (décision municipale du 12.02.2004)	40'500	15'000
	Fondation Bolex Oulevay, participation financière à la réalisation d'une plaquette (décision municipale du 18.12.2003)		10'000
153.3012	<u>Salaires personnel occasionnel</u> Engagement d'un stagiaire aux Affaires Culturelles (décision municipale du 05.02.2004)	22'000	5'900

153.3901	<u>Charges sociales</u> Engagement d'un stagiaire aux Affaires Culturelles (décision municipale du 05.02.2004)	85'400	600
561.3012	<u>Salaires des auxiliaires</u> Salaire de la secrétaire du service médical à charge de la commune (décision municipale du 24.06.2004)	0	19'000
561.3901	<u>Charges sociales</u> Salaire de la secrétaire du service médical à charge de la commune (décision municipale du 24.06.2003)	0	1'900

6. POLICE ET SPORTS

170.3653	<u>Aides aux sociétés sportives</u> FC Yverdon-Sport, aide mouvement juniors (décision municipale du 29.01.2004)	294'750	45'000
	Augmentation du tarif de location des salles de gymnastique du CESSNOV (décision municipale du 29.04.2004)		4'900
614.3115	<u>Achats de véhicules</u> Surcoût pour l'achat d'un vhc à gaz (décision municipale du 26.02.2004)	73'100	19'400

7. AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE

710.3655.21	<u>Garderie Bisounours</u> Augmentation de la subvention communale (décision municipale du 11.03.2004)	18'000	42'000
710.3655.22	<u>UAT Psychogériatrique</u> Participation communale à l'ouverture d'une UAT dans notre ville (décision municipale du 26.02.2004)	0	33'900

Total des charges **542'800**

REVENUS

4. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

465.4529	<u>Main-d'oeuvre refacturée</u>	0	
	Prestations internes sur la chaîne de traitement biologique à la STEP (décision municipale du 24.06.2004)		15'700

6. POLICE ET SPORTS

670.4815	<u>Prélèvement au fonds</u>	0	
	Abattoirs, divers travaux pour la réfection des locaux frigorifiques (décision municipale du 03.06.2004)		48'000

Total des revenus **63'700**

* * * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : Des compléments au budget 2004 représentant au total une augmentation de charges de fr. 542'800.- et une augmentation des revenus de fr. 63'700.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2.- : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Déficit prévu au budget 2004

1'715'710

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>	
1. Administration générale	59'400		
3. Bâtiments et urbanisme	239'000		
4. Travaux et environnement	46'800	15'700	
5. Ecoles et culture	52'400		
6. Police et sports	69'300	48'000	
7. Affaires sociales et Jeunesse	<u>75'900</u>	<u> </u>	
Charges supplémentaires	542'800		542'800
Revenus supplémentaires		63'700	<u>-63'700</u>
Déficit selon budget et crédits complémentaires			2'194'810

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégué de la Municipalité : M. Rémy Jaquier